

Évolutions envisagées du bulletin individuel du recensement

Département de la Démographie - Insee



Commission Démographique et Questions Sociales 2 décembre 2021

01

Vue d'ensemble

- Nouvelle PCS 2020
 - Nécessité de faire évoluer le Bulletin Individuel + opportunité d'ajout d'une ou deux questions
- Un rapport du CNIS n°130 "évolutions du questionnaire du recensement" de 2012
 - 3 propositions sur 8 réalisées
 - Quid des autres propositions
- Lancement d'une phase d'échanges en 2020-2021
 - Avec l'objectif de se réinterroger sur les propositions du rapport de 2012 non mises en œuvre
 - A été l'occasion d'un recueil de nouvelles demandes
 - Des propositions pour un nouveau bulletin individuel présentées en CD Insee en juillet 2021
 - Décision de lancer **un test papier** au T4 2021 auprès d'un échantillon de 2000 ménages (obj : au moins 1000 BI de personnes majeures)

- Les étapes de la phase d'échanges

- Séminaire CNIS le 7 octobre 2020 avec une centaine de participants
- Des échanges bilatéraux avec plusieurs SSM, l'INED et en interne Insee
- Des demandes dans le cadre de la préparation du futur règlement Esop
 - ♦ Consultation publique en cours : chacun peut contribuer :
<https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/ESTAT-ESOP-public-consultation>
- Un entretien du DG avec la Défenseure des droits
- Présentation à la Cnerp d'octobre 2021 (avis favorable sur le BI testé)
- Et cette séance de la commission démographie et questions sociales

La suite

- Pour le nouveau Bulletin Individuel
 - Analyse du test au S1 2022
 - Comité du label sur le recensement au S2 2022
 - Objectif de mise en œuvre pour l'EAR 2024
- Pour la Feuille de Logement
 - Des orientations validées par le CD
 - Un petit GT pour affiner les formulations précises
 - Sera discutée ultérieurement au CNIS
 - Date de mise en œuvre : pas avant 2025
- Révision du décret n°2003-485
 - Pour ajouter de nouvelles thématiques

- Le recensement de la population se fait par **questionnaires auto-administrés** avec 2 modes : internet et papier
- Le recensement bénéficie d'un taux de réponse très élevé (96 %) car le questionnaire est court et les questions “simples” et jugées peu intrusives
 - contrainte de rester sur un format de **2 pages pour le questionnaire individuel**
- Le recensement est la source à privilégier pour les questionnements pertinents **au niveau local** pour éclairer les politiques publiques
- Les enquêtes associées au recensement sont rares et ne permettent pas de descendre en dessous de la région

02

Évolution du bulletin individuel du recensement de la population

Les numéros de questions citées correspondent aux numéros du questionnaire actuel

- **Supprimer la question sur la nationalité à la naissance des personnes devenues françaises (Q5) (CNIS 2012)**
 - Inutile pour repérer les immigrés et leur origine (pays de naissance)
- **Raccourcir la question sur le type de contrat (Q28) (CNIS 2012)**
 - « CDI ou fonctionnaire » ; « autre contrat (CDD, intérim, stage, etc.) de moins de 3 mois », « de 3 mois ou plus »
- **Supprimer la question sur la fonction principale (Q31) (CNIS 2012)**
 - Inutile avec la PCS 2020
- **Regrouper les questions sur la profession pour les salariés (Q26) et les non salariés (Q30). Ne plus interroger sur la profession principale mais sur la profession dans l'emploi principal (CNIS 2012)**

- **Ajout d'une question du mini-module européen standardisé sur la santé et la dépendance (CNIS 2012)**
 - Êtes-vous limité(e) depuis au moins 6 mois à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement ? (Question dite « GALI »)
 - Question déjà posée dans plusieurs enquêtes et dans des recensements en Europe
 - Demande soutenue par l'ONU, la défenseure des droits et la DREES ; demande qui apparaît également au niveau d'Eurostat et du comité européen des droits sociaux
 - **Objectif** : permettrait de mesurer tous les ans l'espérance de vie sans incapacité, d'évaluer les situations de handicap et les difficultés associées selon les territoires

- **Ajout d'une question sur le lieu de naissance des parents**
 - Sujet faisant l'objet de débat depuis de nombreuses années
 - Demande reformulée par l'INED et la Défenseure des droits ; demande évoquée également par Eurostat
 - Questions souvent posées dans des recensements et dans plusieurs enquêtes en France
 - **Objectif** : mieux mesurer les discriminations et les difficultés d'accès au droits selon les territoires, cibler les actions à mettre en œuvre localement dans le cadre notamment des politiques de cohésion sociale

- **Ajout d'une question sur la pratique du télétravail et la fréquence de celui-ci**
 - « Actuellement pratiquez-vous le télétravail ? : jamais, quelques jours par mois, un jour par semaine, deux jours par semaine, trois jours par semaine ou plus »
 - Question largement plébiscitée par tous les acteurs rencontrés
 - Question proche de celle introduite dans l'enquête emploi
 - **Objectif** : permettrait de mesurer les évolutions en cours sur le marché du travail par secteur et territoire et leurs effets sur les déplacements domicile travail et émissions de CO2 liées

Les numéros de questions citées correspondent aux numéros du questionnaire actuel

- **Modification des modalités de réponse à la question sur la situation principale vis-à-vis du marché du travail (CNIS 2012)**
 - “Emploi, **Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Études ou stages, Chômage, Retraité ou pré-retraité, Femme ou homme au foyer, Autre situation**”
- **Interroger sur la double nationalité (Q4) en permettant des doubles réponses**
 - “Quelle(s) est(sont) votre(vos) Nationalité(s)” ?
 - Avec la possibilité de cocher plusieurs cases
 - **Objectif** : améliorer la qualité de cette variable et reconnaître la diversité des situations
- **Féminiser l’intégralité du bulletin individuel**

Les numéros de questions citées correspondent aux numéros du questionnaire actuel

- **Harmonisation des questions sur le statut d'emploi (Q15 et Q24)**
- **Demander la profession dans le dernier emploi occupé au lieu de la profession principale (Q16)**
- **Clarifier la question sur la déclaration du nom de l'établissement employeur (Q19)**
- **Identifier les temps partiels à plus ou moins de 80 % (Q23) (CNIS 2012)**
- **Modification des tranches de taille d'entreprise (Q25)**
- **Harmonisation et réorganisation de la question sur la position professionnelle (Q29) (CNIS 2012)**
- **Modification de la question sur les diplômes (Q10)**
 - **Interrogation sur le plus haut niveau de diplôme obtenu, Capacités en droit, DAEU et ESEU isolés, regroupement des 3 premières modalités de sans diplôme**
- **Modification « Patinette » en « Trottinette » (Q22)**

- Un questionnaire qui permettra de coder en **PCS 2020**
- Avec de **nouvelles thématiques** qui nécessiteront une révision du décret de 2003
 - De nouvelles explorations possibles au niveau local une fois un premier cycle quinquennal achevé pour mieux éclairer les politiques publiques
 - Mais des analyses au niveau régional possible dès fin 2025 à partir de l'EAR 2024
- **De nombreuses questions modifiées**
 - Une prise en compte très complète du rapport du CNIS de 2012
- Une implémentation prévue **au plus tôt en 2024** et qui sera exigeante pour l'Insee
 - Nécessité de stabiliser le questionnaire final début 2023
 - De nombreuses modifications des chaînes informatiques
 - Un nouvel outil de codage de la PCS 2020 pour les questionnaires papier
 - Date de 2024 sera à confirmer en 2022

Retrouvez-nous sur :

insee.fr



Cliquez pour ajouter un titre